

Saisissez votre recherche...



✕ FERMER

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales d'information pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Né(e) :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales relatives pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

- Déplacements vers la domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité¹ dans des établissements dans les activités demeurent autorisées, le statut de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précitées ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements bref, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, soit soit à l'initiative individuelle des personnes, à l'exécution de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires.

Fait à :

Le : à :

Date et heure (le début de votre intervention obligatoirement)

Signature :

- ¹ Les personnes vulnérables bénéficiaires de l'une des exceptions décrites au point 1) ci-dessus, sont devenues vulnérables dans le cadre de leur domicile, du domicile ou pendant la période de déplacement autorisée dans le cadre de leur vie professionnelle.
- ² Autorisé par les préfets concernés (https://www.gouvernement.fr/info-juridique/le-deplacement-droit-de-leur-domicile)
- ³ Conformément aux dispositions à titre gratuit (libéralités de diverses administrations), ces déplacements liés à la poursuite de l'exercice de la profession sont autorisés en accord avec les préfets.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

1 DOCUMENT - Publié le 29 octobre 2020



30-10-2020-attestation-de-deplacement-derogatoire.pdf
(.PDF, 35Ko)

▾ TÉLÉCHARGER

📖 FEUILLETER ↗

ATTESTATION



☰ RETOUR À LA LISTE





SOISSONS

VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

☎ **03 23 59 90 00**

@ **CONTACTEZ-NOUS**

